



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

caisses

Question écrite n° 60542

## Texte de la question

M. Jean-Marie Aubron attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les inquiétudes des membres des conseils d'administration des caisses d'allocations familiales. En effet, depuis de longues années, la caisse d'allocations familiales progresse de manière très significative sur la qualité de service aux familles et aux allocataires, notamment dans le délai de traitement des dossiers, le délai d'attente à l'accueil et l'efficacité téléphonique. Aujourd'hui, cette politique pourrait être menacée, si l'objectif premier des pouvoirs publics devient la réduction des coûts entraînant le non-remplacement des agents admis à la retraite. De plus, un autre motif d'inquiétude réside dans la volonté des mêmes pouvoirs publics de diminuer le pouvoir des conseils d'administration au profit d'un renforcement de celui du directeur de la caisse. Le principe d'autonomie de gestion des conseils d'administration doit être préservé. Cette gouvernance est un gage de neutralité et d'efficacité politique, administrative et sociale. Remettre en cause les pouvoirs des conseils d'administration, alors qu'ils ont su démontrer, de longue date, leur capacité à accompagner la mise en oeuvre de la politique définie en faveur des familles et des allocataires, serait un non-sens au moment où beaucoup s'accordent à reconnaître la nécessité de ne pas décourager les corps intermédiaires. Diminuer les moyens des caisses d'allocations familiales, c'est déshumaniser un peu plus notre société, c'est créer de la délinquance et toucher comme toujours les plus faibles. La famille ne devrait pas accepter cela. C'est pourquoi, il le prie de bien vouloir lui indiquer ses intentions sur ce dossier.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Aubron](#)

**Circonscription :** Moselle (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60542

**Rubrique :** Prestations familiales

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 mars 2005, page 2689